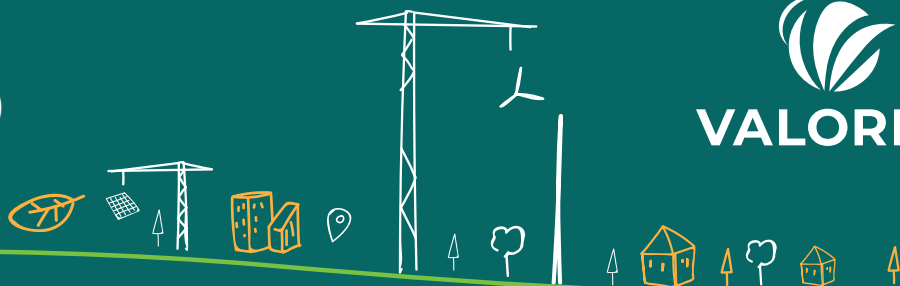


INFORMATIONS

sur le projet éolien
d'Ernes et Vendeuvre (14)



Janvier 2025



En lien avec les élus, notre société, VALOREM, étudie la possibilité d'installer des éoliennes sur votre territoire. Vous trouverez dans ces pages des nouvelles de l'avancement de ce projet.

VALOREM, UN PIONNIER DE L'ÉOLIEN EN FRANCE

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la **valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables** depuis 1994. Aux côtés des territoires, ses 500 collaborateurs développent, construisent, exploitent et maintiennent des parcs **éoliens, solaires et hydroélectriques**.



LES 5 PHASES DU PROJET

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification du site jusqu'à l'exploitation du parc. En lien étroit avec les élus, VALOREM a lancé l'étude d'un projet sur votre territoire en 2023.

Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
2023-2024 Premières études : vent, raccordement électrique, environnement, réglementation Présentation aux conseils municipaux, échanges avec les services de l'État	→ 2024-2025 Études : vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (oiseaux, chauves-souris, faune, flore...) Échange avec les élus et les services de l'État	2025-2026 (18 à 30 mois) Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes alentours Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet	2027-2028 (12 à 24 mois) Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet Terrassement, fondations, raccordement électrique, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant 20 ans minimum Suivi d'exploitation et maintenance du parc Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes

Dates données à titre indicatif, sous réserve des délais et contraintes administratives.

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET SE TERMINE

Réalisée par des experts indépendants, cette étude a analysé les **spécificités de votre territoire** au travers de différentes thématiques. Elle nous guide pour définir les **caractéristiques du projet** (nombre, type et emplacement des éoliennes...), **en concertation avec le comité de pilotage**.



L'étude environnementale s'est déroulée sur un cycle biologique complet. Les experts ont recensé les différentes espèces (oiseaux, chauves-souris, flore, petite faune), enregistré leur occupation du site et analysé les impacts potentiels du futur parc éolien.



Un mât de mesure, d'une hauteur de 119 m a été installé sur site en juin 2024 afin de déterminer précisément le potentiel de vent et sélectionner les technologies les mieux adaptées.



L'étude acoustique a consisté en la pose de sonomètres au niveau des habitations riveraines de la zone d'étude. La contribution sonore des éoliennes sera ensuite simulée afin de s'assurer du respect de la réglementation.



L'étude paysagère a analysé les éléments structurant le paysage local (relief, hydrologie, voies de communication, patrimoine, projets et parcs éoliens, lignes électriques, châteaux d'eaux...).

LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA MÉTHODOLOGIE DE VALOREM

VALOREM met un point d'honneur à engager en amont de ses projets **un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation**. L'objectif est de **préparer les décisions** à prendre tout au long du projet avec les personnes qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire.

Des comités de pilotage pour échanger tout au long de l'avancement du projet

Dans le cadre du projet étudié sur vos communes, VALOREM a mis en place un **comité de pilotage** composé de **représentants du territoire** (élus, riverains du projet, propriétaires exploitants, etc.). Cette instance nous est utile dans la **compréhension des enjeux territoriaux**, afin de les intégrer dans les choix d'implantation. Elle se réunit aux étapes clés de l'avancement du projet.



→ **Une première réunion s'est tenue le 16 septembre** en mairie d'Ernes, réunissant 16 participants : des élus d'Ernes et Sassy, des représentants de la mairie de Vendevre, ses membres de la communauté de commune du Pays de Falaise ainsi que des propriétaires et exploitants agricoles.

À l'ordre du jour : Présentation du Groupe VALOREM et de sa méthode de développement, historique et contexte du projet, retours sur les premières études, présentation du planning prévisionnel.

L'**intégralité du compte-rendu** est disponible sur le site internet du projet.



→ **Le prochain comité de pilotage aura lieu le 20 janvier 2025**, sur le sujet de la définition de l'implantation finale et portera sur le choix de l'implantation des éoliennes.

Plusieurs variantes seront comparées. Tout en assurant une production d'électricité optimale, **l'implantation choisie respectera les recommandations des bureaux d'études et des services de l'État, en adéquation avec les enjeux de votre territoire.**

DEUX PERMANENCES PUBLIQUES EN NOVEMBRE 2024



VALOREM, accompagné du bureau d'études paysager Enviroscoop, a tenu 2 permanences d'information, le 15 novembre en mairie de Vendevre et le 16 novembre, en mairie d'Ernes.

Les habitants ont pu rencontrer nos équipes, s'informer sur le projet et prendre connaissance des lieux d'où seront réalisés les photomontages représentant le paysage avec les éoliennes.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Une fois l'implantation finale déterminée, l'étude d'impact du projet pourra être lancée. À partir de l'état initial du site, elle vise à identifier les incidences possibles du projet sur l'environnement. Elle s'appuie pour cela sur **la méthode ERC : Éviter, Réduire, Compenser** (Éviter les incidences négatives, réduire celles qui ne peuvent être évitées, compenser celles qui ne peuvent être ni évitées, ni réduites).

Pièce obligatoire du dossier de demande d'autorisation environnementale, le contenu d'une étude d'impact est défini par le **Code de l'environnement**.

En fin d'année, VALOREM déposera la demande d'autorisation administrative. Au cours de son instruction, la Préfecture organisera une **enquête publique** afin de recueillir l'avis des habitants et des communes situées à 6 km autour d'Ernes et Vendevre.



parc-eolien-ernes-vendevre.fr

Votre contact VALOREM

Mathis RODRIGUES, chef de projets

mathis.rodriques@valorem-energie.com / 06 22 13 21 55

VALOREM 25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens

